

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 25/11/2025

DEL-25112025-04

Date de convocation :
18/11/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 32
- procurations: 10
- votants: 42

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Villepinte, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

PRESENTS : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno Bertrand par André VIOLA, Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Sarah DANJOU par Pierre CAZAL, Muriel DENUIC GUICHET par Francis ANDRIEU, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par André CATHALA, Florian GRIMMONPRE par Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA LAFFONT par Serge SERRANO, Pascale RASTOUIL par Marie-Hélène BOYER, Pierre VIDAL par Jean Christophe MARIO.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Régis BRUTY, Régis CALMON, Jacques DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Budget principal et annexes : ouvertures anticipées de crédits au titre du budget 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1, L.5211-1 et suivants,

Considérant que préalablement au vote du budget primitif 2026 la CCPLM ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025,

Considérant qu'afin de faciliter le traitement des dépenses du 1^{er} trimestre 2026, le conseil communautaire peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser M. le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'ouverture dès le 1^{er} janvier 2026, des crédits d'investissement sur le

budget principal et sur l'ensemble des budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de 2025.

1. Budget principal

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation à hauteur de 837 286.69€ répartis comme suit :

	Chapitre	Budget 2025	Ouverture anticipée 2026
Budget principal	20	140 000 €	35 000 €
	204	381 144.31 €	95 286.08 €
	21	2 828 002.45 €	707 000.61 €

2. Budget annexe eau

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation à hauteur de 473 545.89€ répartis comme suit :

	Chapitre	Budget 2025	Ouverture anticipée 2026
Budget eau	21	1 894 183.57 €	473 545.89 €

3. Budget annexe assainissement

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation à hauteur de 651 424€ répartis comme suit :

	Chapitre	Budget 2025	Ouverture anticipée 2026
Budget assainissement	21	2 605 696 €	651 424 €

4. Budget annexe office de tourisme

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation à hauteur de 18 582.98€ répartis comme suit :

	Chapitre	Budget 2025	Ouverture anticipée 2026
Budget OTI	21	67 949.91 €	16 987.48 €

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

